

# **WIFACK INTERNATIONAL BANK**

**Wifack International Bank**  
**S.A. au capital de 150.000.000 Dinars**  
**Siège social : Avenue Habib Bourguiba Médenine 4100**

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

Les actionnaires de Wifack International Bank sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 15 janvier 2016 à 10h00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises sis au Boulevard Principal – Les Berges du Lac - Tunis– à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital.
- Recomposition du Conseil d'Administration.

Les documents relatifs à l'AGO sont à la disposition des actionnaires au Siège social de la société.

**WIFACK INTERNATIONAL BANK  
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 150.000.000 DINARS  
SIEGE SOCIAL : AVENUE HABIB BOURGUIBA-MEDENINE**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
15 janvier 2015

**Ordre du jour**

- Constatation de la réalisation de l'augmentation du capital.
- Recomposition du Conseil d'Administration.

## Projet de résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire

---

### **Première Résolution :**

En vertu du P.V. de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 aout 2015, il à été décidé la modification de l'objet social de la Société et sa conversion en banque universelle islamique, l'adoption des nouveaux statuts et l'augmentation du capital pour le porter de 20 millions de dinars à 150 millions de dinars en trois phases simultanées.

Cette augmentation du capital a été réalisée en sa totalité et a fait l'objet, en date du 16 novembre 2015, d'une déclaration de souscription et de versement faite auprès de la recette d'enregistrement des actes des sociétés-recette des finances de Médenine, sous le numéro d'enregistrement 15804053, quittance n°M090681 et déposée au greffe du tribunal de première instance de Médenine en date 17 novembre 2015 sous le numéro 20155184.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate la réalisation de l'augmentation du capital de 130 millions de dinars pour le porter 20 millions de dinars à 150 millions de dinars et l'accomplissement de toutes les formalités juridiques relatives à la conversion de la société en banque universelle islamique dénommée WIFACK INTERNATIONAL BANK et l'adoption des nouveaux statuts.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Deuxième Résolution :**

L'assemblée générale ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et quitus entier et sans réserve de leur gestion de l'opération de l'augmentation du capital et l'accomplissement de toutes les formalités juridiques.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Troisième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté l'accomplissement de toutes les formalités juridiques relatives à l'augmentation du capital et de la conversion de la société en banque universelle, décide le changement de la composition du conseil d'administration par la nomination des Administrateurs suivants :

- .....

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**

### **Quatrième résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur des copies ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et remplir les formalités de publication légale.

**Cette résolution, mise au vote, est adoptée à .....**